|  |
| --- |
| ***Cadre réservé à la SPL HYDROPOLIS***  **Dossier reçu le : ........................................**  **N° de dossier** : …………………………………………… |

****

**FORMULAIRE DE DEMANDE D’INSTALLATION D’UN DISPOSITIF D’ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF**

**❑ NOUVELLE CONSTRUCTION (PCMI 12-2)**

**❑ Réhabilitation d'une installation existante**

**propriétaire**

|  |  |
| --- | --- |
| Prénom et NOM : . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . .  Adresse : . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . .  Code postal : . . . . . . . . . Commune : . . . . . . . . . . . . . . .  Tél. : . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . .  . .  Courriel : . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . .  **Demandeur (si différent propriétaire)**  Prénom et NOM : . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . .  Tél. : . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . .  . . | **Projet**  **N° de dossier / référence étude hydrogéologique :**  . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . .  **Adresse du lieu d’implantation de la filière d’assainissement :** . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . .  **Références cadastrales/ Section et numéros de parcelles :**  . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . |

**Installateur du dispositif**

**Concepteur**

|  |  |
| --- | --- |
| Nom : . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . Tél. : . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . .  Adresse : . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . .  Code postal : . . . . . . . . Commune : . . . . . . . . . . . . . . . . | Nom : . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . .  Tél. : . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . .  Adresse : . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . .  Code postal : . . . . . . . . Commune : . . . . . . . . . . . . . . |

**Pièces à fournir par le propriétaire *Cadre réservé au contrôleur***

|  |  |
| --- | --- |
| ◗ **Un plan de situation** de la parcelle | ❑ |
| ◗ **Une étude de sol** | ❑ |
| ◗ **Une étude de définition de la filière assainissement non collectif à la parcelle** | ❑ |
| ◗ **Un plan de masse du projet de l’installation d’assainissement non collectif**, sur base cadastrale | ❑ |
| ◗ **Un plan en coupe** de la filière et de l’habitation est recommandé | ❑ |
| ◗ **Le présent formulaire** dûment complété (4 pages) | ❑ |

**Caractéristiques de l’HABITATION**

|  |
| --- |
| ❑ Habitation individuelle : ❑ principale ❑ secondaire (durée d'occupation en mois/an : . . . . . . . . . . . .)  **Surface au plancher :** . . . . . . m²    Nombre de pièces principales (\* au sens de l’article R. 111-1-1 du code de la construction) : . . . .  Nombre d’usagers : . . . . . . . . . . . . . . . . . . |
| ❑ Bâtiment à usage professionnel : Nature . . . . . . . . . . . .  **Surface au plancher :** . . . . . . m²  Nombre d’occupants : . . . . . . . . . . . .  Occupation : . . . . . . . . . . . . h/jour. |

**Caractéristiques du terrain et de son environnement**

**> TERRAIN**

|  |
| --- |
|  |
| ◗ Superficie (totale) : . . . . . . . . . . . . . . . . .m2  Disponible pour l’assainissement : . . . . . . . m2 |
| ◗ Le terrain est-t-il desservi par un réseau public d’eau potable ? ❑ **OUI** ❑ **NON** |
| ◗ Pente du terrain : ❑ faible < 5% ❑ moyenne 5 à 10% ❑ forte > 10% |
|  |
| ◗ Présence d’un captage d’eau potable déclaré auprès des services de l'Etat (puits ou forage) à moins de 35 m :  ❑ **OUI** ❑ **NON** ❑ **?**  Si oui, est-il destiné à la consommation humaine ? ❑ **OUI** ❑ **NON** ❑ **?** |

**> DESTINATION DES EAUX PLUVIALES**

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| ❑ Réseau de surface (fossé, caniveau,) |  | **RAPPEL** : le rejet des eaux pluviales vers la filière d’assainissement est interdit. |
| ❑ Infiltration sur la parcelle |  |
| ❑ Rétention (cuve, mare…)  ❑ Autre : . . . . . . . . . . . . . . . . . .. |  |

**DESCRIPTION DE LA FILIÈRE PROJETÉE**

**1. OUVRAGES SITUES EN AMONT DE LA FILIERE**

|  |
| --- |
| ◗ Bac à graisses : ❑ **OUI** ❑ **NON** Volume : . . . . Litres  Eaux collectées : ❑ **Cuisine** ❑ **Cuisine + salle de bain** |

**2. POSTE DE RELEVAGE**

|  |
| --- |
| ◗ Poste de relevage : ❑ **OUI** ❑ **NON** Volume : . . . . Litres  Eaux relevées : **❑ Eaux brutes ❑ Eaux prétraitées ❑ Eaux traitées** |

**3. FILIERE DE TRAITEMENT** (cocher & renseigner la filière choisie)

|  |
| --- |
| Prétraitement ◗ Volume de la fosse toutes eaux : . . . . . litres  ◗ Préfiltre (préciser le volume s’il n’est pas incorporé dans la fosse toutes eaux : . . . . . litres  ◗ Ventilation primaire ou évent de décompression (ventilation de la chute principale) au-dessus du toit ?  ❑ **OUI** ❑ **NON**  ◗ Ventilation secondaire (branchée entre la fosse toutes eaux et le traitement) à 40 cm au-dessus du faîtage ? ❑ **OUI** ❑ **NON** ❑ **Avec extracteur** |
| Traitement ❑ **Tranchées d’épandage** – Longueur totale ... ml – Nombre de drains ...  ❑ **Lit d’épandage** –Surface : . . . . . m2 – Nombre de drains :  ❑ **Filtre à sable vertical drainé** – Surface :. . . . m2  ❑ **Filtre à sable vertical non drainé** –Surface : . . . . . m2  ❑ **Tertre** –Surface min au sommet .... m2 Surface max au sommet ....m2  ❑ **Lit à massif de zéolithe** – Surface :. . . . m2 – Fabricant :. . . . . . . . |
| ❑ FILIERE AGREEE : Filière avec dispositifs de traitement agréés par les ministères en charge de l’écologie et de la santé (liste disponible sur www. assainissement–non-collectif.developpement-durable.gouv.fr) |
| ◗ Dénomination commerciale . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . .  ◗ Capacité de traitement . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . .  ◗ Société titulaire de l’agrément . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . .  ◗ N° d’agrément . . . . . . . . . . . . . . . . . Date d’obtention . . . . . . . . . |
|  |

**4. EVACUATION DES EAUX TRAITEES *(pour les filières drainées ; joindre au dossier l’autorisation des propriétaires de l’exutoire)***

|  |
| --- |
| ◗ Description du mode de rejet des effluents traités :  ❑ **Irrigation souterraine :** . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . **ml**  ❑ **Tranchées d’infiltration :** . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . **ml**  ❑ **Rejet superficiel :**     * Nature de l’exutoire (si existant) : ❑ **Fossé** ❑ **Ruisseau** ❑ **Autre :** . . . . .. . . . * Autorisation de déversement écrite du gestionnaire de l’exutoire : ❑ **OUI** ❑ **NON**  Si oui joindre l’autorisation |

**5. EAUX DE PISCINE**

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| ◗ Piscine : ❑ **OUI** ❑ **NON**  ◗ Type de filtration :  ❑ **Filtre à cartouche**  ❑ **Filtre à sable**  ❑ **Autre**. . . . . . . . ..  ◗ Destination des eaux de lavage des filtres : . . . . . . . . . . . . . . . . . . |  | Les rejets provenant des vidanges et lavages des filtres de piscines doivent être évacués indépendamment du dispositif d’assainissement non collectif.  Les eaux de lavages de filtres doivent être évacuées dans un drain d'infiltration suffisamment dimensionné.  La vidange devra être effectuée par une entreprise spécialisée.  **Fournir un plan de masse matérialisant clairement l’emplacement du drain ainsi que son dimensionnement.** |

**Engagements du DEMANDEUR**

Je soussigné(e), . . . . . . . . . . . . . . . . . .. . ., m’engage à :

◗ à ne réaliser mon installation d’assainissement autonome qu’après réception de l’avis favorable d’HYDROPOLIS sur le projet.

◗ à transmettre l’avis de Conception relatif au projet à l’installateur du dispositif.

◗ à réaliser mon dispositif conformément à l'étude hydrogéologique, l’avis de conception et au DTU 64-1 explicitant les règles de l'art pour les travaux sur les installations d’assainissement autonomes.

◗ à prévenir **immédiatement le bureau d’étude et la SPL Hydropolis en cas de contraintes du sol imprévues (présence de nappe, roche…) lors des fouilles.**

◗ à faire réaliser **un avenant par le bureau d’étude en cas de modification de la filière ou de son emplacement. Cet avenant devra obtenir l’accord de la SPL HYDROPOLIS avant la reprise du chantier.**

◗ à avertir la SPL HYDROPOLIS de la date d’achèvement des travaux.

◗ à laisser accéder le technicien de la SPL HYDROPOLIS à ma parcelle si je ne peux être présent lors du rendez-vous.

◗ **à ne recouvrir l’installation qu’après la visite de contrôle de bonne exécution des travaux.**

◗ à m’acquitter de la facture de Contrôle de Conception (100 euros HT) et de Contrôle de Réalisation (100 euros HT).

À, . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . , le (Date) . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . .

Signature (précédée de la mention “ lu et approuvé”)

Dès lors que la demande pour installation ANC intervient dans le cadre d’une demande d’urbanisme (Permis de Construire, Permis d’Aménager ou Déclaration Préalable), et selon le Décret n°2012-274 du 28 février 2012 - Article 4 – 2°,cette pièce (PCMI12-2) est obligatoire pour permettre l'instruction du permis.

Le présent formulaire est nécessaire à l’instruction de tout projet de création, de réhabilitation ou de mise en conformité d’un dispositif d’assainissement autonome, conformément à l’article L. 2224-8 III du code général des collectivités territoriales.

Il est à renseigner par le propriétaire du futur dispositif puis à remettre en Mairie. À la suite du dépôt du dossier en mairie, un contrôle de conception sera réalisé par HYDROPOLIS afin de valider le projet. Après validation du projet, un contrôle de réalisation sera réalisé afin de vérifier la bonne exécution des travaux.

**Références réglementaires** **:**

* Règlement du service d’assainissement non collectif
* Articles L2224-8 Code Général des Collectivités Territoriales
* L’arrêté du 7 septembre 2009, modifié par l’arrêté du 7 mars 2012, fixant les prescriptions techniques applicables aux installations d’assainissement non collectif de moins de 20 EH.
* L’arrêté du 27 avril 2012 relatif aux modalités de l’exécution de la mission de contrôle des installations d’assainissement non collectif.
* La **norme AFNOR XP DTU 64.1** d’Aout 2013, concernant la mise en œuvre des dispositifs d’assainissement autonome.